

Insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS deux ans après leur sortie d'études en 2022

74 % sont en emploi salarié en juillet 2024

Parmi les apprentis de niveau CAP à BTS sortant d'études en 2022, 74 % occupent un emploi salarié deux ans plus tard, en juillet 2024, dont 5 % dans le secteur public. L'accès à l'emploi salarié à durée indéterminée progresse : deux ans après la sortie d'études, la moitié des apprentis sont en emploi à durée indéterminée (CDI ou fonctionnaire), 9,4 points de plus que six mois après.

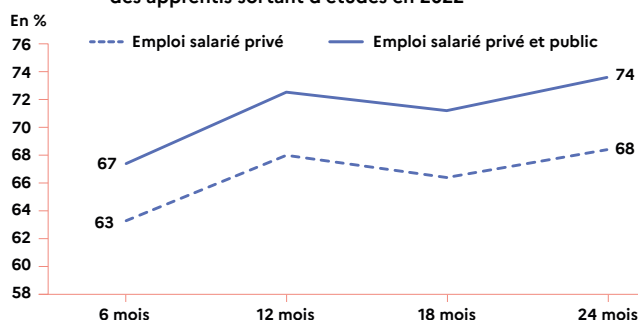
Deux ans après la sortie d'études, un niveau de formation élevé et l'obtention de la certification préparée continuent à favoriser l'insertion professionnelle, mais dans une moindre mesure que six mois après. Le taux d'emploi salarié reste plus élevé à l'issue d'une formation dans le domaine de la production (77 %) que dans celui des services (70 %).

74 % des apprentis en emploi salarié deux ans après leur sortie d'études en 2022

Parmi les apprentis en dernière année d'études de niveau CAP à BTS en 2021-2022 et sortis d'études en 2022, 74 % sont en emploi salarié ([encadré A en ligne](#)) deux ans plus tard, en juillet 2024 (figure 1). Ce taux d'emploi est supérieur de 6,2 points à celui observé six mois après la sortie d'études et de 1,1 point à celui observé un an après la sortie. L'insertion progresse plus rapidement au cours de la première année que pendant la seconde. L'insertion à 18 mois, légèrement moins élevée, reflète principalement le caractère saisonnier de l'emploi à la sortie de certaines spécialités (hôtellerie-restauration, agriculture, etc.).

Parmi les sortants en 2022, 5 % sont en emploi dans le secteur public ([encadré B en ligne](#)) après deux ans, soit 1,0 point de

FIGURE 1 | Taux d'emploi salarié à 6, 12, 18 et 24 mois des apprentis sortant d'études en 2022



Lecture : 74 % des apprentis sortant d'études en 2022 sont en emploi salarié 24 mois après leur sortie d'études.

Champ : France, hors Mayotte. Sortants en 2022 d'une dernière année de formation de niveau CAP à BTS en apprentissage.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

plus qu'à six mois. La progression du taux d'emploi salarié est surtout portée par le secteur privé (+5,1 points).

Deux ans après leur sortie d'études en 2022, le taux d'emploi salarié varie en fonction de la certification préparée pendant l'apprentissage : 71 % pour les CAP, 78 % pour les baccalauréats professionnels, 79 % pour les brevets professionnels (BP) et 76 % pour les BTS ([figure 2](#) et [figure A en ligne](#)). L'obtention du diplôme est toujours un avantage pour l'insertion professionnelle. En moyenne pour ces quatre certifications, le taux d'emploi des diplômés (79 %) est supérieur à celui des non-diplômés (71 %). Les écarts de taux d'insertion entre certifications sont plus faibles à deux ans qu'ils ne le sont à six mois de la sortie d'études. L'écart de taux d'insertion entre les CAP et les BP passe ainsi de 15,9 points à six mois à 8,8 points à deux ans.

Deux ans après leur sortie d'études en 2022, le taux d'emploi salarié des apprentis qui préparent une formation dans le domaine de la production s'élève à 77 % ([figures B et C en ligne](#)). Il est plus bas pour les apprentis issus d'une formation

du domaine des services (70 %). L'insertion dans l'emploi public est toutefois plus importante après une formation dans les services (7 %, soit deux fois plus qu'en production).

Deux ans après une sortie d'études en 2022, la part des hommes en emploi salarié est plus élevée (75 %) que celle des femmes (71 %). Cette différence s'explique en partie par une présence plus importante des hommes dans les formations du domaine de la production (87 % des sortants de ces formations) et des femmes dans celles des services (58 %) ([bibliographie en ligne \[1\]](#)). Même si les femmes sont plus souvent en emploi dans le secteur public (7 % contre 4 % pour les hommes), cela ne permet pas de résorber complètement l'écart d'insertion constaté dans le secteur privé. Cette différence entre femmes et hommes à deux ans (4,3 points) est plus élevée que celle observée six mois après la sortie d'études (2,6 points).

Un apprenti sur deux en emploi salarié à la fois 6, 12, 18 et 24 mois après ses études

La moitié des apprentis occupent un emploi salarié à la fois 6, 12, 18 et 24 mois après leur sortie d'études en 2022 ([figure D en ligne](#)). Parmi ces derniers, 58 % travaillent auprès d'un seul et même employeur à ces quatre dates. 38 % des sortants sont au moins une fois en emploi et une fois sans emploi à l'un de ces horizons (« parcours mixte ») et 12 % ne sont en emploi à aucune de ces dates.

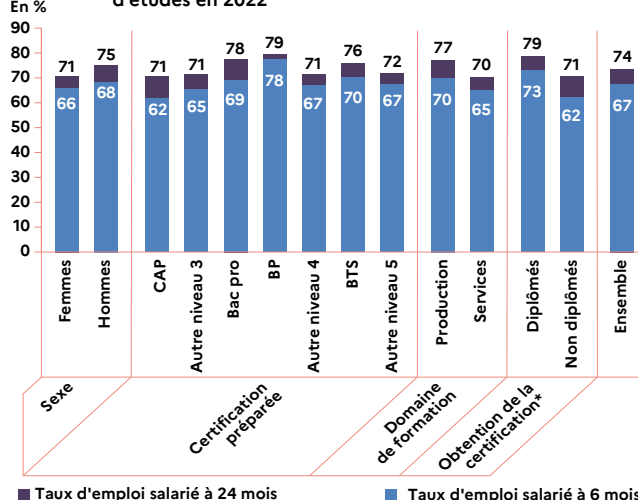
Les situations varient en fonction de la formation préparée. Ainsi, 62 % des apprentis sortant de BP sont en emploi aux quatre dates, contre 54 % des BTS, 52 % des baccalauréats professionnels et 43 % des CAP.

Quel que soit leur niveau de diplôme, 27 % des apprentis sortant en 2022 sont salariés six mois après, chez l'employeur qui encadrerait leur apprentissage ([figure E en ligne](#)). Deux ans après la sortie d'études, cette part recule à 19 %.

Un accès progressif à l'emploi à durée indéterminée

Deux ans après leur sortie d'études en 2022, la moitié des apprentis sont en emploi salarié à durée indéterminée (CDI ou fonctionnaire) ([figure F en ligne](#)). Ce taux est supérieur de 9,4 points par rapport à la situation six mois après leur sortie

FIGURE 2 | Taux d'emploi salarié à 6 et 24 mois des apprentis sortant d'études en 2022



■ Taux d'emploi salarié à 24 mois ■ Taux d'emploi salarié à 6 mois

* Les taux d'emploi en fonction de l'obtention du diplôme sont calculés pour les seuls sortants d'un CAP, baccalauréat professionnel, brevet professionnel (BP) ou BTS et non pour les sortants d'autres certifications de même niveau, dont l'obtention est mal connue. En outre, l'information sur l'obtention du diplôme n'est pas disponible pour respectivement 13 %, 8 %, 13 % et 9 % des sortants d'un CAP, baccalauréat professionnel, brevet professionnel, BTS ils sont donc exclus de l'analyse.

Lecture : 71 % des apprentis de CAP sortant d'études en 2022 sont en emploi salarié 24 mois après leur sortie d'études.

Champ : France, hors Mayotte. Sortants en 2022 d'une dernière année de formation de niveau CAP à BTS en apprentissage.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

d'études. Près de huit apprentis sur dix déjà en emploi à durée indéterminée six mois après leur sortie d'études le sont aussi deux ans après. Ceux ayant, six mois après leur formation, un autre type d'emploi salarié (CDD, intérim, etc.) sont 41 % à obtenir un emploi salarié à durée indéterminée deux ans après leur formation. Parmi les apprentis sans emploi salarié à six mois, 23 % sont en emploi à durée indéterminée à l'issue des deux ans.

Deux ans après leur sortie d'études en 2022, 18 % des apprentis sont en CDD et 5 % en missions d'intérim ([figures G à I en ligne](#)).

Si l'on se restreint aux seuls apprentis en emploi salarié deux ans après leur sortie d'études en 2022, 68 % sont en emploi à durée indéterminée ([figures J à L en ligne](#)). C'est plus souvent le cas pour les apprentis formés dans le domaine de la production (71 %) que pour ceux des services (64 %). En outre, 8 % des apprentis en emploi salarié occupent un emploi à temps partiel. C'est 1,5 point de moins que six mois après la sortie d'études. Le temps partiel est plus fréquent chez les femmes, ainsi qu'après une formation des services. ●

Robin Antoine (DEPP), Noémie Grandperrin (Dares)

Directeur de la publication
Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
Thomas Cayet, Sabine Clerc

Maquettistes
Christophe Chauvin, Valérie Olivier

Mise en page

Dares, ministère chargé du Travail

Réponses à la demande
dares.travail-emploi.gouv.fr/contact

Contact presse
dares.presse@travail.gouv.fr

ISSN 2267 - 4756

La Dares est la direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques du ministère chargé du Travail. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

STATISTIQUE
PUBLIQUE